



DIALOGUES SUR L'HÉRITAGE DU TPIY

Conférence sur l'héritage du TPIY organisée à Sarajevo en juin 2017

Dans le cadre des Dialogues sur l'héritage du TPIY, le Tribunal organisera une dernière conférence à Sarajevo (Bosnie Herzégovine), du 22 au 24 juin 2017.

Ce sera l'occasion pour les acteurs locaux, régionaux et internationaux de discuter de certains aspects du rôle et de l'héritage du Tribunal dans plusieurs domaines-clés afin de veiller à ce que, même après la fermeture du Tribunal, ses travaux et ses réalisations continuent à avoir une incidence sur les parties intéressées en ex-Yougoslavie et à l'étranger.

Cette conférence a pour objectif de donner à d'autres les moyens de mettre à profit les réalisations que le TPIY a accomplies au cours de ses 24 années d'existence. Elle consistera en une série de débats dynamiques avec les personnes qui sont en mesure de prendre l'héritage du TPIY pour le développer dans de nouveaux domaines, et mettra tout particulièrement l'accent sur le rôle des acteurs nationaux. La conférence cherchera à déterminer



ICTY Legacy Dialogues
Dialogues sur l'héritage du TPIY
Dijalozi o naslijeđu MKSJ

comment le TPIY, par ses travaux, peut apporter des réponses aux atrocités et crimes liés aux conflits à l'échelon national dans un certain nombre de domaines, tout en tirant parti de l'échange des connaissances acquises sur le plan national.

Le Tribunal a le plaisir d'annoncer que le discours inaugural sera prononcé par M. Cherif Bassiouni, professeur émérite de droit à l'Université DePaul, à Chicago (États-Unis), et président honoraire de l'Institut international pour la justice pénale et les droits de l'homme de Syracuse (Italie).

Depuis 1975, le Professeur Bassiouni a occupé 22 postes aux Nations Unies et notamment celui de Président de la Commission d'experts établie en application de la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire en ex-Yougoslavie (1993-94), et rapporteur spécial pour la Commission chargée de l'établissement et de l'analyse des faits (1992-93).

Pour consulter les dernières mises à jour relatives à la Conférence, veuillez consulter la [page pertinente](#) sur le site du TPIY.

TRIBUNAL

24 mars 2017

Interpol publie des notices rouges à l'encontre d'accusés dans une affaire d'outrage en cours devant le TPIY



Le 24 mars 2017, Interpol a informé le Tribunal qu'il avait publié des notices rouges en rapport avec les mandats d'arrêt qui n'ont pas été exécutés dans l'affaire d'outrage concernant *Jojić et consorts*, en instance devant le Tribunal. Ces notices rouges, par lesquelles sont demandées la localisation et l'arrestation de Petar Jojić, de Jovo Ostojić et de Vjerica Radeta, ont été publiées par Interpol sur requête du Greffe du Tribunal, faisant suite à une ordonnance rendue par la Chambre de première instance I. Elles ont pris effet le 16 mars 2017.

Petar Jojić, Jovo Ostojić et Vjerica Radeta sont accusés d'outrage au Tribunal pour avoir menacé, intimidé, essayé de corrompre deux témoins venus déposer au procès de Vojislav Šešelj et dans une affaire d'outrage concernant ce dernier, ou de toute autre manière fait pression sur eux. Depuis le 19 janvier 2015, aucun des mandats d'arrêts portant ordre de transfèrement décernés à l'encontre des accusés n'a été exécuté par la Serbie. À la suite du manquement continu de la Serbie à son obligation de coopérer avec le Tribunal, conformément à l'article 29 du Statut du TPIY, la Chambre de première instance I a délivré, le 5 octobre 2016, des mandats d'arrêt internationaux à titre public (et dans une version publique expurgée, le 29 novembre 2016).

Le Tribunal a soulevé à plusieurs reprises cette question devant le Conseil de Sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus récemment, dans une lettre datée du 1^{er} mars 2017, le Président Carmel Agius a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de veiller au respect du principe de responsabilité, de prévenir l'impunité et de prendre les mesures qui s'imposent pour amener la Serbie à donner suite aux ordonnances du Tribunal, conformément aux obligations qui lui incombent, et a exhorté les États Membres à garantir l'arrestation et le transfèrement des accusés. Les notices rouges publiées par Interpol soulignent par ailleurs qu'il est urgent de transférer les accusés au Tribunal pour clore l'affaire en cours de manière équitable et rapide avant la fermeture du Tribunal à la fin de l'année 2017.

SALLE D'AUDIENCE

20-28 mars 2017

Procès en appel dans l'affaire *Prlić et consorts*



Le procès en appel dans la dernière et plus grande affaire jamais portée devant le Tribunal a eu lieu du lundi 20 mars au mardi 28 mars 2017. Pendant le procès la Défense et l'Accusation ont présenté leurs appels. À la fin du procès, le mardi 28 mars, chacun des six appelants a eu l'occasion de faire une déclaration devant la Chambre d'appel.

L'affaire concerne six hauts responsables de la Herceg Bosna, l'entité croate de Bosnie qui avait été créée pendant le conflit, et du Conseil de défense croate (le « HVO »). Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Corić et Berislav Pušić ont été déclarés coupables par la Chambre de première instance III du Tribunal de crimes contre l'humanité, de violations des lois ou coutumes de la guerre et d'infractions graves aux Conventions de Genève, commis entre 1992 et 1994.

Le procès en première instance dans l'affaire *Prlić et consorts*, qui s'est ouvert le 26 avril 2006, a été l'un des plus longs et des plus complexes jamais instruits par le Tribunal. L'Accusation a achevé la présentation de ses moyens le 24 janvier 2008, après avoir fait citer 249 témoins, tandis que la présentation des moyens de la Défense a commencé le 5 mai 2008 et a pris fin le 17 mai 2010 après l'audition de 77 témoins. Le procès a duré 465 jours au total, les réquisitoire et plaidoiries s'étant tenus entre le 7 février et le 2 mars 2011. Le jugement, rendu le 29 mai 2013, compte plus de 2 600 pages, et comprend les opinions séparées et partiellement dissidentes des Juges Antonetti et Trechsel. Le prononcé de l'arrêt aura lieu d'ici le 30 novembre 2017.

BUREAU DU PROCUREUR

13-14 mars 2017

Le Procureur Serge Brammertz en mission à Zagreb



Le Procureur du TPIY et du MTPI, Serge Brammertz, s'est rendu à Zagreb les 13 et 14 mars 2017, dans le cadre de la préparation des rapports qu'il présente chaque semestre au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Procureur a rencontré le Ministre des affaires étrangères et européennes, Davor Ivo Stier, le Ministre de la Justice, Ante Šprlje (photo), et le Procureur général, Dinko Cvitan, afin de discuter de la coopération avec le TPIY et le MTPI des poursuites pour crimes de guerre engagées devant les instances judiciaires croates, y compris dans les affaires de catégorie II, et de la question de la coopération régionale en matière de justice pour les crimes des guerres dans les pays de l'ouest des Balkans.

Le Procureur Serge Brammertz devrait présenter son prochain rapport au Conseil de sécurité de l'ONU en juin.

BUREAU DU PROCUREUR

7 mars 2017

Débat sur le thème des poursuites engagées contre les auteurs de violences sexuelles en temps de guerre, à l'Université de Toronto

Le 7 mars 2017, le Procureur adjoint du TPIY, Michelle Jarvis, a participé à un débat organisé à l'Université de Toronto (Canada) sur le thème des enseignements tirés des poursuites engagées contre les auteurs de violences sexuelles en temps de guerre.

Dans son discours liminaire, Michelle Jarvis a présenté le projet mis en place par le Bureau du Procureur du TPIY concernant son héritage dans ce domaine qui a abouti à la publication de l'ouvrage intitulé *Prosecuting Conflict-Related Sexual Violence at the ICTY* (sous la direction de Serge Brammertz et Michelle Jarvis, édité par Oxford University Press, 2016). Ensuite, M^{me} Linda Bianchi et M^{me} Valerie Oosterveld ont évoqué respectivement l'expérience du TPIR et celle du Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour ce qui est des poursuites contre les auteurs de violences sexuelles et leurs présentations ont été suivies d'une discussion ouverte sur ce thème. Ces échanges ont souligné l'importance de consigner les résultats obtenus par les divers tribunaux *ad hoc* et hybrides dans les poursuites engagées contre les auteurs de violences sexuelles et l'intérêt de créer des instances afin de recueillir ces expériences collectives au profit de l'avenir de la justice pénale.

DIALOGUES SUR L'HÉRITAGE DU TPIY

16 février 2017



Documentaire sur les crimes contre l'héritage culturel

La première projection en anglais du nouveau documentaire produit par le Programme de sensibilisation du TPIY, intitulé *Dubrovnik and Crimes against Cultural Heritage* (Dubrovnik et les crimes contre l'héritage culturel), a eu lieu le jeudi 16 février à l'Université des sciences appliquées de La Haye, dans le cadre des Dialogues sur l'héritage du TPIY. Ce documentaire donne un aperçu du travail mené par le Tribunal pour juger les crimes de destruction systématique des édifices consacrés à la religion, à l'éducation ou à la culture. Plus de 120 invités ont assisté à la projection, parmi lesquels des diplomates, des représentants des organisations internationales et non-gouvernementales, des juristes, des universitaires et des étudiants. La projection a été suivie d'une table ronde qui a permis d'approfondir

les questions relatives à la poursuite des auteurs de crimes contre le patrimoine culturel, l'accent étant mis sur le travail novateur effectué par le TPIY pour préciser le droit applicable et punir les responsables de ces crimes. Les participants ont également évoqué les enseignements à tirer à la fois pour la prévention des crimes contre le patrimoine culturel et pour les mesures judiciaires qui s'imposent contre ces crimes.

Dubrovnik and Crimes against Cultural Heritage est le sixième documentaire d'une série réalisée par le Programme de sensibilisation du TPIY qui vise à faire connaître les travaux et les réalisations du Tribunal aussi bien en ex-Yougoslavie que dans le monde entier.

OFFICE OF THE PRESIDENT

13-15 février 2017



Le Président du Tribunal, Carmel Agius, conclut sa visite en Croatie

Le Président du Tribunal, Carmel Agius, a effectué une visite officielle de trois jours à Zagreb (Croatie) à la mi-février. Lors de cette visite, il a rencontré le Président croate, Kolinda Grabar Kitarović, son Premier Ministre, Andrej Plenković, le Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes, Davor Ivo Šteter, le Ministre de la justice, Ante Šprlje, ainsi que le Président de la Cour suprême, Branko Hrvatin. L'Ambassadeur de Croatie au Royaume des Pays Bas, Andrea Gustović Ercegovic, l'a accompagné pendant cette visite.

Lors de ces rencontres, le Président du Tribunal et les hauts responsables croates se sont entretenus sur un large éventail de questions, notamment sur la nécessité d'intensifier la coopération régionale visant à poursuivre les auteurs de crimes de guerre. Dans la perspective de la fermeture du Tribunal prévue pour la fin 2017, Carmel Agius a formulé le vœu que les pays de l'ex-Yougoslavie poursuivent les travaux du Tribunal et traduisent en justice les personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

En outre, le Président du Tribunal a évoqué l'initiative visant l'établissement de centres d'information du TPIY, lesquels permettront aux citoyens croates ainsi qu'à ceux de l'ensemble de la région de consulter les documents publics et les archives du Tribunal. Il a invité les hauts responsables croates à étudier plus avant les possibilités d'établir un centre d'information de ce type à Zagreb. Cette initiative a été très favorablement accueillie par les dirigeants croates, qui ont fait part de leur intérêt et de leur appui.

Il s'agissait de la première d'une série de visites que le Président Carmel Agius effectuera dans les pays de l'ex-Yougoslavie avant que le TPIY ne ferme ses portes à la fin de l'année.

BUREAU DU PROCUREUR

6-10 février 2017

ONU-Femmes : mission d'experts en Colombie



Du 6 au 10 février 2017, le Procureur adjoint du TPIY, Michelle Jarvis, a participé à une mission d'experts d'ONU-Femmes à Bogotá pour faire des recommandations en vue de l'introduction d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le cadre du mécanisme de justice transitionnelle envisagé en Colombie.

Mme Jarvis était l'un des huit experts internationaux de la mission ayant une expérience collective de divers mécanismes de justice transitionnelle dans différents pays (Kenya, Kosovo, Pérou, Philippines) et de tribunaux internationaux et /hybrides (TPIY et CETC). Pendant cinq jours, les experts ont suivi un programme intensif de réunions avec les principaux représentants du système intégral de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition instauré en Colombie, notamment le Ministre colombien de la justice, des membres du Congrès, des fonctionnaires de la juridiction spéciale de paix (récemment créée), des conseillers du gouvernement, des membres des institutions judiciaires, des représentants de la communauté internationale présente en Colombie et de la société civile.

Ces consultations ont permis d'élaborer de nombreuses réflexions et d'examiner les enseignements tirés de l'intégration des questions de genre dans le processus de justice transitionnelle.

DIALOGUES SUR L'HÉRITAGE DU TPIY

30 janvier 2017

Du Tribunal aux salles de classe



Dans le cadre des Dialogues sur l'héritage du TPIY, le Programme de sensibilisation du Tribunal a organisé le 30 janvier 2017 un débat public intitulé « *Du Tribunal aux salles de classe* » au Musée de La Haye, en collaboration avec l'Association européenne des professeurs d'histoire (EUROCLIO).

Le Greffier du Tribunal, John Hocking, a inauguré la manifestation. Son objet était de faciliter les échanges sur les différentes utilisations possibles de l'héritage du Tribunal en milieu scolaire et s'adressait aux professionnels de l'éducation confrontés aux difficultés d'enseigner à leurs élèves les épisodes violents de l'histoire récente de l'ex-Yougoslavie.

Les discussions publiques se sont déroulées dans le cadre d'un atelier polyvalent dont les deux premières journées se sont tenues au Tribunal les 28 et 29 janvier 2017. À cette occasion, 30 professeurs d'histoires et enseignants provenant des pays de l'ex-Yougoslavie ont eu exceptionnellement la possibilité d'examiner les meilleures pratiques relatives à l'enseignement des conflits des années 90 et de tirer profit des riches archives du TPIY.

Le Tribunal estime que ce projet revêt une importance particulière compte tenu de l'incidence qu'il pourrait avoir sur un nombre considérable d'élèves de la région et il est résolu à continuer de transmettre son savoir faire et ses ressources documentaires aux professeurs et aux autres professionnels de l'éducation.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE

Mladić	Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012. Le Procureur a terminé la présentation de ses moyens le 26 février 2014. La présentation des moyens à décharge a commencé le 19 mai 2014. Le réquisitoire et les plaidoiries se sont terminés le 15 décembre 2016. Le prononcé du jugement est prévu pour novembre 2017.
--------	---

PROCÈS EN APPEL

Prlić et consorts	Le procès en appel a eu lieu du 20 au 28 mars 2017. La prochaine conférence de mise en état se tiendra le 3 mai 2017. Le prononcé de l'arrêt est prévu pour novembre 2017.
-------------------	--

DOCUMENTS CLÉS : JANVIER/FÉVRIER/MARS 2017

JOJIĆ et consorts

14 février 2017	Le 14 février 2017, le Greffe du TPIY a demandé à Interpol de publier une notice rouge à l'encontre de Petar Jojić, Jovo Ostojić et Vjerica Radeta - accusés d'outrage au Tribunal. Cette requête fait suite à une ordonnance rendue par la Chambre de première instance I dans laquelle il est dit que « l'aide d'Interpol peut permettre de garantir que le cours de la justice ne sera plus entravé ».
29 mars 2017	Le 24 mars 2017, Interpol a informé le Tribunal qu'il avait publié des notices rouges en rapport avec les mandats d'arrêt qui n'ont pas été exécutés dans l'affaire d'outrage concernant Jojić et consorts, en instance devant le Tribunal. Ces notices rouges, par lesquelles sont demandées la localisation et l'arrestation des accusés ont été publiées par Interpol sur requête du Greffe du Tribunal, à la suite d'une ordonnance rendue par la Chambre de première instance I. Elles ont pris effet le 16 mars 2017.

PRLIĆ et consorts

1 mars 2017	Le 1 ^{er} mars 2017, la Chambre d'appel a rendu une ordonnance relative à la préparation du procès en appel, prévu du 20 au 24 mars et les 27 et 28 mars 2017.
3 avril 2017	Le 3 avril 2017, le Juge Agius a ordonné qu'une conférence de mise en état en l'espèce ait lieu le mercredi 3 mai 2017.

MLADIĆ

20 mars 2017	Le 20 mars 2017, la Défense a déposé une requête en vue de la mise en liberté provisoire de l'Accusé pour des raisons d'humanité et de santé.
30 mars 2017	Le 30 mars 2017, l'Accusation a déposé une requête par laquelle elle demande à la Chambre de première instance de rejeter la requête de la Défense du 20 mars. Selon l'Accusation l'Accusé ne remplit pas les conditions nécessaires à une mise en liberté provisoire.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Le Tribunal a mis en accusation un total de **161** personnes, et a clos les procédures concernant **154** d'entre elles.

19 ont été acquittées, **83** condamnées, les affaires concernant **13** personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie et **2** accusés doivent être rejugés lors d'un nouveau procès devant le MTPJ.

154	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
37	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
2	Les procédures sont en cours pour 7 accusés.
28	Personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.